

**Administration communale
d'AUDERGHEM
Service Urbanisme
Rue Emile Idiers, 12**

B – 1160 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : mf/4/2012 (corr. M. M. Fleurent)
N/Réf : AVL/KD/AUD-2.78/s.528
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : AUDERGHEM. Avenue Hermann Debroux, 54.
Remplacement de deux enseignes.

En réponse à votre lettre du 30 octobre 2012, en référence, reçue le 6 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 novembre 2012.

L'immeuble concerné par la demande se situe dans la zone de protection du jardin Jean Massart, classé comme site.

La demande vise le remplacement de deux enseignes par des enseignes similaires.

Les interventions projetées ne constituent pas un enjeu spécifique pour le site protégé situé à proximité. Dans ce cas de figure, la CRMS demande d'être particulièrement vigilant au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur (RRU).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appellent les travaux projetés.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse (et par mail MM. S. Plompen et H. Lelièvre, Mmes M. Muret, N. de Saeger et L. Leirens)
- A.A.T.L. – D.U. : M. M. Briard.